Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Quorum : 30
Secrétaire de séance :
Florent GRAU

Séance du 8 avril 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance d'installation du mois d'avril 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :

MM Mmes SANCIAUME, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, CREPIN, CARRY, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, BRUN, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX, TORRES, SINATRA (arrive à la question n°1), GRAU, GOY, NOVARETTI, CAPRON, BOCZKOWSKI, GAVAZZI

Procurations :
Mme GALATEAU LEPERE à M. ORCET
M. DEKER à Mme BOUT
M. SINATRA à M. GRAU

9 - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Intercommunalité – Territoire d'énergie GARD-SMEG - Désignation des représentants de la commune

Rapporteur : Mme BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260413-N9-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

En application de l'article L,2224-31 du code général des collectivités territoriales, le syndicat exerce la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la Distribution d'Electricité laquelle recouvre des missions de service public de la distribution d'électricité et du service public de fourniture aux tarifs réglementés de vente.

Ces statuts distinguent les missions obligatoires de celles qui sont optionnelles :

- Compétence obligatoire :Autorité Organisatrice du Service Public de la Distribution d'Electricité (AODE). Il est responsable du contrôle de la concession (actuellement avec Enedis et EDF) pour la distribution et la fourniture d'énergie au tarif réglementé
- Compétences optionnelles (transférées par les communes) :
 *Eclairage public : construction, extension, renforcement et maintenance des réseaux
 *IRVE : création et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (réseau Révéo°
 *Maîtrise de l'énergie : conseil en énergie partagé, études de potentiel et actions d'efficacité énergétique
 *Numérique : travaux de génie civil pour le déploiement de la fibre optique et aménagement numérique

Le conseil municipal de chaque commune membre désigne pour la représenter au sein du collège auquel elle appartient dans les conditions posées par les articles L,5711-1, L,5211-7 et L,2122-7 du CGTC deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Les candidatures présentées sont :

TITULAIRES :
Pour la liste « Villeneuve avance » :

- Alain SANCIAUME
- Emmanuel SUFFET

Pas de candidature pour la liste « Parce que j'aime Villeneuve » : 4 abstentions

SUPPLEANTS:
Pour la liste « Villeneuve avance » :

- François ZANIRATO
- Michel DEKER

Pas de candidature pour la liste « Parce que j'aime Villeneuve » : 4 abstentions

Après les opérations de vote, ont été élus représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte à cadre départemental d'électrification du Gard :

TITULAIRES
Pour la liste « Villeneuve avance » :

- Alain SANCIAUME : 29 voix
- Emmanuel SUFFET : 29 voix

SUPPLEANTS:
Pour la liste « Villeneuve avance » :

- François ZANIRATO : 29 voix
- Michel DEKER : 29 voix

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260413-N9-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 13 avril 2026.

Le Secrétaire de séance

Mme le Maire

Florent GRAU

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260413-N9-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260413-N9-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026